



120 Avenue du Gal Jean Gilles
66028 Perpignan Cedex
Tél : 04.68.50.04.13
Fax : 04.68.50.16.77

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 15 FEVRIER 2016

Année scolaire 2015/2016

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 Janvier 2016

Président : M. Didier FERRE - Secrétaire de séance : monsieur Vidal - Quorum :

15 Nombre de présents : 17 présents

ORDRE DU JOUR

POUR LE LYCÉE

✓ DHG SEGT

Séance du mardi 15 février 2016

ALITE		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M.FERRE Didier	X					
	Proviseur-adjoint	Mme FOSSE Valérie	X					
	Gestionnaire	M. VIDAL Lionel	X					
	Chef de travaux	M. MAYEUR Eric	X					
	C.P.E	Mme JACQUET Marie	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. CRESTA JACQUES			X			
		Mme DELIEUX Suzanne			X			
	Commune siège	Mme ANGLADE Joelle			X			
	Commune siège	Mme ENRIQUE Francine			X			
	Commune siège	M.REQUESENS Nicolas			X			
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	personnalité qualifié	M. LABORDE Christophe	X					
	personnel d'enseignement	M.HAMZAOUI Mohammed	X					
		Mme DAFURRIELA Cécile	X					
		Mme CROS Edith	X					
		M. LORRE Tanguy	X					
		M.RIBO Nicolas	X					
		Mme PAGES Anne	X					
		M.POUPEAU Emmanuel	X					
	personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme SANCHO Laetitia			X			
		M. DEMAURY Alain			X			
PARENTS D'ELEVES ET ELVES	Parents d'élèves	Mme BARREAUD Patricia			X			
		Mme PAGEOT Jany	X					
		Mme BERNARD Magali	X					
		Mme BOUZAT Corinne	X					
		Mme TOMAS Christine	X					
	Elèves	M.ABESSOLO Achille			X			
		M. ABDELLAOUI Marwane			X			
		Mlle MOULAI Camélia			X			
		M. MEY Bunchanthonn			X			
		Mlle BOULENOUAR Tamra			X			

PRESENCE DU CONSEIL

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, le 15 février 2016 à 18h, afin de débattre à nouveau sur la répartition de la DHG, celle-ci n'ayant pas été votée lors du précédent conseil.

Le quorum étant atteint (17 Présents), la séance est ouverte. Monsieur VIDAL, Intendant est désignée secrétaire de séance.

Remarque sur le procès-verbal de CA du 2 février 2016

Mme Dafurriella signale une erreur sur le chiffre des élèves de seconde en page 5, elle avait évoqué le nombre à capacité de 35 par classe soit 560 élèves et non 545. Page 4, il est écrit : « monsieur Hamzoui, représentant FO, répond qu'il a lu cette circulaire qui définit la responsabilité du chef de travaux dans le domaine de la gestion matérielle, de la communication, du développement et du partenariat et qu'il n'est pas normal non plus que les enseignants de PLP fassent de la gestion de stocks. Monsieur Hamzaoui revient sur les IMP et leurs attributions, aucune tâche n'est réellement définie et il considère que sur ce sujet nous sommes dans le flou artistique.

Modification demandée :

Monsieur Hamzaoui, représentant FO, répond qu'il a lu cette circulaire qui définit la responsabilité du chef de travaux. *Par exemple, le domaine de la gestion des matériels et équipements, de la communication et du développement des partenariats extérieurs relèvent de ses missions. Il estime également que le statut des PLP est clair et qu'on ne peut leur donner des activités qui ne relèvent pas de leurs missions ; comme par exemple la gestion des stocks. Monsieur Mayeur, revient sur les IMP attribuées, monsieur Hamzaoui demande que les tâches attribuées en IMP soient définies plus précisément.*

Le PV est alors approuvé

1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

DHG DE LA SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Monsieur le Proviseur prend la parole pour donner l'ordre du jour. La ventilation de la DHG de la SGT, ayant été rejetée lors du précédent CA, elle est remise à l'ordre du jour, monsieur le Proviseur précise que l'équipe de direction ne propose aucune nouvelle ventilation, celle-ci est le fruit d'un travail de 15 jours avec les équipes, elle représente le meilleur compromis en fonction des moyens délégués l'équipe de direction ne souhaite pas dénaturer le travail important fait avec les coordonnateurs, pour ne pas trahir leur confiance.

Monsieur le Proviseur précise que lors de la réunion de la commission permanente en date du 11 février aucune autre proposition n'a été proposée par ses membres.

Monsieur Lorre, enseignant, *représentant FO*, prend la parole et précise que les représentants des professeurs ne mettent pas en cause la répartition proposée mais l'insuffisance de moyens.

Ils souhaitent que les moyens horaires permettent

- De mettre en œuvre le projet d'établissement
- Aux élèves de seconde de poursuivre leur scolarité dans les mêmes conditions
- Que soient préservés tous les dédoublements.

Monsieur le Proviseur informe, pour répondre à monsieur Lorre que les dédoublements sont préservés, que 10.5h d'EMC ont été intégrées dans les 1ères et terminales SIT12D, que la répartition des heures, identique à celle de l'année en cours ne dégrade en aucune façon le fonctionnement des disciplines.

Monsieur Ribo, enseignant, *représentant CGT, SNES, FSU, SUD* regrette que le transfert de poste en EPS n'ait pas permis la création d'un poste sur la section professionnelle, il déplore aussi l'insuffisance des moyens.

Monsieur le Proviseur regrette que ces propositions n'aient pas été faites en commission permanente.

Monsieur Poupeau, enseignant, *représentant CGT, SNES, FSU, SUD*, juge le transfert des postes en maths et EPS inacceptable qu'il aurait fallu diminuer le nombre d'heures supplémentaires pour favoriser la création de poste.

Monsieur le Proviseur déplore fortement qu'au précédent conseil d'administration les membres n'aient à aucun moment dit que leur désaccord portait non sur la répartition proposée mais sur le volume des moyens octroyés.

Monsieur le Proviseur propose que soit mise au vote la ventilation qui reste inchangée.

contre	abstentions	pour
7	4	6

La proposition est rejetée

Monsieur le Proviseur indique que, conformément à la règle qui prévaut dans le cas de deux votes négatifs, c'est la proposition du chef d'établissement qui sera remontée au Rectorat.

Monsieur le Proviseur fait ensuite part de son inquiétude quant au devenir du lycée Pablo Picasso, de nombreux chantiers sont à lancer certains ont été à peine initiés et arrêtés aussitôt, d'autres sont à caractériser.

- Les procédures de passerelles internes
- L'accompagnement personnalisé dû aux élèves de la SEP non mis en place
- La moins-value généralisée apportée par le lycée à tous les candidats aux examens de la précédente session, ce qu'il faut travailler d'urgence vu la pente dangereuse prise.
- La recherche et la mise en place de partenariats avec l'enseignement supérieur (actuellement un seul partenariat avec l'UPVD) pour préparer nos élèves au post-bac
- Et par-dessus-tout, le mieux vivre ensemble pour les deux structures

Monsieur Lorre, refuse de se situer dans une logique de concurrence entre établissement. Le lycée Pablo Picasso à l'heure actuelle est le fruit d'une fusion non demandée et non désirée faisant de cet établissement une structure monstrueuse qui ne peut être profitable à l'épanouissement et à la réussite des élèves. Il s'oppose au chiffrage et au palmarès.

Monsieur le Proviseur répond que la valeur ajoutée dégagée par l'établissement est évaluée en fonction d'une série de critères objectifs, par rapport à un établissement dans les mêmes conditions d'environnement, avec les mêmes élèves. Le lycée Pablo Picasso dégage une moins- value de -5pts ce qui est inquiétant.

Monsieur le Proviseur fait remarquer à monsieur Lorre que son intervention est caractéristique de la difficulté à mettre en place une politique de projet dans cet établissement, elle est la parfaite illustration d'une démarche non constructive.

Concernant l'AP sur la section professionnelle monsieur Ribo souhaite que leur mise en place soit étudiée en amont de la DHG.

Monsieur le Proviseur lui fait remarquer qu'en début d'année il avait souhaité que se mettent en place deux groupes de travail un sur l'AP et un autre sur les passerelles, ce projet a avorté en raison du mauvais climat. Il promet de les relancer mais émet des doutes quant à leur réussite, il craint que le travail des groupes ne soient remis en cause par le conseil d'administration.

Monsieur Poupeau souhaiterait avoir le bilan de la demi-journée banalisée mise en place au mois de mars. Les enseignants ont travaillé et se sont investis dans les groupes de travail mais il n'y eu aucun suivi d'où le manque de confiance de la part des enseignants envers l'administration. La situation à la SEP est invivable en raison d'un fort taux d'absentéisme.

Monsieur le Proviseur indique que malgré toutes les recherches faites, les comptes-rendus de ces groupes de travail restent introuvables. Pour lui on ne peut rester sur un constat d'échec mais aller de l'avant ensemble.

La séance est levée à 18h45

Le président de séance



le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. VIDAL".

L. VIDAL

DEMANDES DE MODIFICATION DES REPRESENTANTS FO

Modifications du PV du 2 février 2016:

p.6: **Omissions**

- M. Lorre indique que le retrait de classe en première ne permettant pas à l'ensemble des élèves inscrits au lycée Picasso de poursuivre leur scolarité dans ce même lycée alors que la filière de leur choix y est proposée n'est pas acceptable. Il indique qu'en plus le retrait de sections en première et/ou terminale est susceptible d'ouvrir des espaces pour que le lycée se voit une fois encore imposer une seizième classe de seconde en fin d'année scolaire voire fin juillet.
- Mme Fosse répond que l'obligation de l'institution est d'offrir la poursuite d'études une fois le cycle entamé et que le passage seconde-première est un changement de cycle.
- M. Lorre réitère pour la troisième fois de connaître les secteurs affectés par la perte de 60,5 heures de DGH entre le prévisionnel de janvier 2015 et celui de ce jour pour la rentrée de septembre.
- Monsieur Ferré indique finalement que ces heures ont été prises sur la ligne des "projets".
- M. Lorre intervient pour signifier que la perte de 30 heures sur cette ligne va impliquer le retrait de moyens de soutien aux élèves, qui se traduit dès cette année par le paiement d'heures de soutien via des IMP, que cela pourrait remettre en question certains dédoublements jugés nécessaires également.

Modifications du PV du 15 février 2016:

p.3: **Erreurs**

"le pv est alors approuvé"

Il a clairement été demandé et octroyé cette semaine afin de compléter les propositions de modifications du Procès verbal vu les courts délais entre le C.A. du 2 et celui du 15. Ce PV n'a donc pas été approuvé (il n'a d'ailleurs pas été mis au vote du tout).

p.4: **Modification**

- M. Lorre, représentant des personnels d'éducation F.O, prend la parole et indique que les enseignants se sont réunis en Heure d'Information Syndicale. En l'attente de la validation de la rédaction d'une résolution sur les points sur lesquels ils se sont mis d'accord, il tient à donner les points d'accords suivants des collègues présents en HIS, qui constatent que l'on enlève des classes de première au lycée ce qui privera peut-être certains élèves du droit au doublement ou qui, en tous les cas empêchera à plusieurs dizaines d'élèves de poursuivre leur scolarité dans l'établissement dans lequel ils ont été intégrés en seconde. Ils refusent une telle politique, contraire à l'intérêt des élèves, des familles et des personnels. Elle a pour conséquences l'utilisation de l'accompagnement personnalisé, des Travaux Personnels encadrés et de l'Enseignement Moral et Civique comme variable d'ajustement, comme critère de gestion de ressources humaines, en contradiction avec la mise en place ou la poursuite d'un vrai projet pédagogique et d'établissement. Conscients de l'absence d'impact des votes majoritaires en Conseil d'Administration, ils en appellent aux parents et aux élèves, tout comme à la direction de l'établissement, pour se mobiliser ensemble contre ces mesures et obtenir:

1) le rétablissement des structures de première nécessaires à la montée pédagogique des élèves de seconde désireux de poursuivre leur scolarité au sein de notre établissement quand la filière de leur choix y est proposée,

2) l'octroi des heures nécessaires afin d'assurer les dédoublements permettant la mise en oeuvre effective du travail spécialisé des élèves en STI...

- M. Ferré interrompt M. Lorre pour dire qu'il ne peut pas lui laisser dire ça, tous les dédoublements de cette année étant préservés l'an prochain.

- M. Lorre indique qu'il s'agit d'indications faites par les personnels, dont il est ici le porte-parole. Puis il poursuit:

3) le maintien des heures non affectées dans la dotation globale horaire prévue en janvier 2015 pour

la rentrée passée afin:

- d'assurer la préservation d'un volant d'heures disponible à la réalisation de projets d'accompagnement, de soutien, de dédoublements de groupes ou classes,
- ainsi permettre aux dispositifs d'AP, de TPE et d'EMC d'être en corrélation avec les besoins définis et les axes pédagogiques collectifs du projet d'établissement

Rajouts:

- Mme Cros, représentante des personnels d'éducation FO, intervient pour proposer que plutôt que de reprocher à un tel ou une telle des dires ou des oublis passés, on se mette effectivement à se concentrer sur ce qui peut permettre de construire.
- M. Ferré indique que c'est effectivement l'objectif, tout en réitérant son fort regret que les représentants des personnels d'éducation n'aient pas – comme il est d'usage – stipulé que la répartition des moyens alloués n'était pas ce qui avait occasionné leur vote du CA précédent.
- Mme Cros propose alors de se pencher sur la transformation des 25HSA d'EPS et de Maths mentionnés en Heures-poste.
- M. Ferré passe à la mise au vote de la ventilation de la SGT

p5: Modification / compléments

- M. Lorre intervient pour dénoncer cette pratique du Ministère consistant à publier un "palmarès" des établissements apportant ou non une plus-value aux élèves. Il indique que quant à FO, ils sont opposés à ces comparaisons et mise en concurrence des établissements entre-eux, des personnels entre-eux, etc... et qu'ils revendiquent que les moyens soient donnés à tous les établissements en exprimant le besoin afin que les meilleures conditions de travail et d'études soient octroyés, seuls à même de permettre la réussite de tous les élèves. Il insiste que trouver un établissement qui soit effectivement équivalent à Picasso en terme de nombre et variété des élèves, chantier de reconstruction, fusion récente imposée, est une gageure. Il indique que le déséquilibre dans lequel cet établissement a été placé est selon lui la première source des difficultés auxquelles sont confrontés les élèves.

M. Ferré fait remarquer à M. Lorre qu'effectivement, il n'y a qu'à casser le thermomètre quand on tient à ignorer la fièvre, et que son intervention est caractéristique... (suite)